

4<sup>e</sup> Brigade d'infanterie canadienne, qui, à la fin de 1957, a remplacé la 2<sup>e</sup> Brigade dans la région de Soest (Allemagne), a exécuté d'importantes manœuvres de formation dans le nord-ouest de l'Europe, seule et en liaison avec d'autres forces de l'OTAN du groupe de l'armée du Nord. La contribution canadienne au SACEUR (une division aérienne de douze escadrilles de chasseurs à réaction) est demeurée inchangée. La Marine royale canadienne affecte quarante bâtiments à la défense de la zone canado-américaine et à la protection éventuelle des convois relevant du SACLANT.

Le Programme canadien d'aide mutuelle prévoyait la fourniture entre le 1<sup>er</sup> avril 1950 et le 31 mars 1958, aux membres non américains de l'OTAN, d'une aide militaire d'une valeur totale de \$1,526,900,000.

Les principaux éléments du programme sont les suivants: a) formation au Canada d'équipages aériens d'autres pays de l'OTAN: dans le cadre du programme de l'OTAN pour la formation d'équipages aériens, quelque 4,500 pilotes et navigateurs de dix pays de l'OTAN ont complété leur formation aux centres de l'ARC; b) cession de matériel prélevé sur les réserves militaires ou sur la production courante destinée à ces réserves; c) cession de matériel prélevé directement sur la production courante; d) contributions aux programmes d'infrastructure et aux budgets de l'OTAN. La quote-part canadienne des frais du programme d'infrastructure pour l'année prenant fin le 31 mars 1959 aura été de l'ordre de 20 millions de dollars. Les contributions du Canada au budget du Quartier général de l'OTAN pour la même année s'élèveront aux environs de \$1,750,000.

#### Sous-section 4.—Le Canada et le Plan de Colombo

L'idée du Plan de Colombo pour le développement économique du Sud et du Sud-Est asiatiques fut lancée à la réunion des ministres des Affaires étrangères du Commonwealth tenue dans la capitale de Ceylan du 9 au 14 janvier 1950. Initiative des gouvernements du Commonwealth, il n'est pas exclusivement réservé cependant, aux pays de cette communauté. Il a pour objet de favoriser le développement économique des pays et territoires du sud et du sud-est de l'Asie. Les pays qui ont adhéré au Plan de Colombo sont les suivants: Australie, Bornéo britannique (Nord-Bornéo, Brunéi et Sarawak), Birmanie, Cambodge, Canada, Ceylan, Inde, Indonésie, Japon, Laos, Malaisie (Malaisie et Singapour), Népal, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Philippines, Thaïlande, Royaume-Uni, Viet-nam, ainsi que les États-Unis (qui mettent aussi en œuvre dans la région un vaste programme d'aide économique).

La direction du Plan de Colombo est confiée à un Comité consultatif formé des ministres des Affaires étrangères des pays membres, qui se réunit tous les ans pour étudier les projets, échanger des points de vue sur les questions de programme et rédiger un rapport. Comme son nom l'indique, il s'agit d'un organisme consultatif; en matière de politique collective, il ne prend donc aucune décision qui lie les membres. Un Conseil de coopération technique, dont le Canada est membre, se réunit régulièrement à Colombo pour mettre en œuvre la partie du plan relative à l'assistance technique. Le programme de coopération technique, qui fait cependant partie intégrante du Plan de Colombo, a été conçu comme complément de l'assistance technique apportée à la région par l'ONU et ses institutions spécialisées.

Depuis la création du Plan, en 1950, jusqu'à avril 1959, le Canada aura fourni environ 231 millions de dollars au titre de l'aide financière et de l'assistance technique aux gouvernements du Sud et du Sud-Est asiatiques. Au cours de la Conférence commerciale et économique du Commonwealth qui a eu lieu à Montréal en septembre 1958, le Canada a annoncé pour les trois années à venir qu'il porterait sa contribution annuelle au Plan de